

REPUBLIQUE FRANCAISE

REUNION

DU

CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune d'O Y O N N A X se réunira en séance ordinaire, le **vendredi 5 juin 2026 à 12 h 15**.



Le Maire,

M. Laurent HARMEL

ORDRE DU JOUR

- Election d'un secrétaire de séance
- Désignation des délégués et suppléants pour l'élection des Sénateurs.
- Vous trouverez en annexes :

- le Décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection sénateurs.

- l'arrêté préfectoral fixant pour chaque commune, le mode de scrutin, le nombre de délégués et suppléants à élire et son annexe relative à la Commune d'Oyonnax.